

Commune d'ETTERBEEK
Monsieur Marc De MEY
Urbanisme et Environnement
Avenue d'Auderghem, 113-117

B – 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U2003/MD/MD/6797
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.102/s.341
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Rue Fétis, 44. Abattage d'un arbre.

En réponse à votre lettre du 5 janvier 2004, en référence, reçue le 28 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 février 2004, notre Assemblée a émis un avis favorable à l'abattage du cerisier sauvage, sans intérêt botanique particulier et vu le risque de chute. Elle suggère toutefois de procéder à la replantation d'un pommier à haute tige et non un érable tel que projeté, pour lui assurer un effet similaire lors de la floraison.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.